



# Rapport d'activité

2021

---

Hôtel du département

Mas d'Alco – 1977 Avenue des Moulins

# Sommaire

Sommaire.....	2
Mot du président.....	3
Présentation .....	4
Objet.....	4
Missions.....	4
Gouvernance et activité des instances .....	6
Assemblée générale .....	6
Conseil d'administration.....	6
Composition du Conseil d'administration .....	8
Ressources humaines.....	9
Le personnel.....	9
Organigramme fonctionnel.....	9
Etat des adhésions.....	10
Cotisations .....	13
Bilan d'activité 2021 .....	15
Demandes par domaine d'intervention en 2021 .....	15
Assistance technique.....	16
Assainissement .....	16
Eau potable.....	16
Exemples de prestations .....	19
Bilan financier 2021 .....	25
Compte administratif 2021 .....	25
Dépenses.....	25
Recettes.....	26
Détails adhésions.....	27
Investissement .....	28
Dépenses.....	28
Recettes.....	29

# Mot du président

## *Hérault Ingénierie au service des territoires*

Voici le second rapport d'activité de notre Agence Technique Départementale, Hérault Ingénierie. En cette année d'élection qui a vu le renouvellement des élus départementaux, les collectivités adhérentes m'ont renouvelé leur confiance pour présider Hérault Ingénierie et je les en remercie.

Ce document vous permettra d'appréhender l'activité de notre structure, créée à l'initiative du président du Conseil Départemental, Kleber Mesquida le 25 juin 2018, pour répondre au mieux aux besoins en ingénierie des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale de notre cher Département.

Avec cette création, le président a souhaité conforter le rôle du département en matière d'assistance technique et d'ingénierie pour accompagner les territoires dans leurs projets.

Hérault Ingénierie s'appuie sur l'expertise et la connaissance des agents départementaux via une convention de mise à disposition de service ; ils peuvent ainsi travailler et mettre leur expérience à profit sur des projets locaux du territoire.

Vous pourrez constater, à la lecture de ce rapport, tout le dynamisme de la structure tant sur le nombre d'adhérents (Communes, EPCI, Syndicats) que sur le nombre de demandes prise en charge. L'année 2021 a permis de consolider l'activité et les résultats ; nous avons décidé de préparer son développement avec notamment la création juridique d'une centrale d'achat et la préparation des premières embauches pour 2022 avec pour objectif d'améliorer l'efficacité et la réactivité de la structure envers ses adhérents.

## ***Hérault Ingénierie c'est avant tout votre Agence Technique Départementale***

**Vous avez une question ou un projet sur votre territoire ? Hérault Ingénierie peut vous accompagner dans de nombreux domaines.**

Jean François SOTO

Président d'Hérault Ingénierie

A blue ink signature of Jean François SOTO, written in a cursive style.

# Présentation

## Objet

Hérault Ingénierie est une agence technique départementale, qui prend la forme d'un Établissement Public Administratif (EPA), dont la vocation est d'apporter aux collectivités territoriales adhérentes (communes, intercommunalités et EPCI) une assistance d'ordre technique, juridique ou financière (Art. L3232-1 du CGCT<sup>1</sup>) dans les domaines suivants :

- Eau et assainissement
- Voirie réseaux
- Bâtiment et gestion patrimoniale
- Aménagement de l'espace public
- Ingénierie foncière et préservation des espaces
- Habitat
- Urbanisme
- Commande publique
- Ingénierie financière

Cette liste constitue un premier socle de champ d'intervention. Hérault Ingénierie, créée en 2018 à l'initiative du Conseil départemental, est susceptible d'apporter conseil et expertise pour tout type de projet.

## Missions

Hérault Ingénierie accompagne les collectivités adhérentes dans leur gestion quotidienne et pour la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipements publics. Cette assistance peut prendre la forme de conseils et d'informations, et peut aller jusqu'à des missions d'expertise technique ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et la réalisation de projets.

En matière d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et d'aménagement, les missions consistent, d'une part, à aider les élus en phase pré-opérationnelle depuis l'identification des besoins jusqu'au programme de l'opération et, d'autre part, à les accompagner en phase opérationnelle depuis le choix du maître d'œuvre jusqu'à la réception des travaux.

L'ensemble de ces missions reste strictement circonscrit dans la sphère de la maîtrise d'ouvrage, Hérault Ingénierie intervient auprès de ses adhérents selon le principe du « In House » ou « quasi régie ». Il s'agit d'un contrat de prestations intégrées confié par une collectivité territoriale, sans mise en concurrence, à un autre organisme qui réalise pour elle l'essentiel de ses activités, et sur lequel elle assure un contrôle de même nature que sur ses propres services. Hérault Ingénierie n'intervient pas dans le champ de la maîtrise d'œuvre.

---

<sup>1</sup> Code général des collectivités territoriales

Hérault Ingénierie propose deux types d'accompagnement :

- **Des interventions comprises dans l'adhésion**
  - Appuis et conseils simples
    - Réponse rapide
    - Production, recherche ou analyse
  - Conseils élaborés
    - Appuis et conseils pouvant nécessiter un déplacement, un travail de recherche ou d'analyse dont la mobilisation est inférieure à 2 jours par an
    - Analyse d'un projet ou d'un aménagement
    - Appui pour des démarches administratives et recherche de financements
    - Conseil, après visualisation sur place, sur une demande ou un problème
    - Recherche et production de données existantes
    - Analyse sommaire d'un site ou secteur
    - Avis et conseils sur expertise spécifique
  - Assistance technique (eau, assainissement)
    - Animation et coordination de réseau d'assainissement non collectif
    - Assistance pour la protection des captages (DUP) d'eau potable
    - Assistance à la surveillance des stations d'épuration
- **Des prestations payantes (sur acceptation d'un devis et après régulation)**
  - Assistance de niveau avancé
    - Prestations de toute nature qui consistent à apporter des conseils plus spécifiques en participant à des réunions de projet et en assurant des visites techniques si besoin
    - Etudes, expertises, programmation, coordination...
    - Production de documents écrits
    - Analyse du contexte, propositions de scénarios, estimations sommaires
  - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
    - En phase pré-opérationnelle :
      - Etude d'opportunité / faisabilité
      - Programmation de maîtrise d'œuvre
      - Elaboration de la procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre
    - En phase opérationnelle :
      - Suivi de la maîtrise d'œuvre
      - Coordination des prestations annexes
      - Accompagnement pour le suivi des travaux

# Gouvernance et activité des instances

## Assemblée générale

Conformément à l'article 9 des statuts, l'assemblée générale comprend l'ensemble des membres adhérents d'Hérault Ingénierie. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président du Conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour.

### Réunions de l'assemblée générale

- **Le 22 mars 2021**
  - Modalités de déroulement des séances de l'Assemblée Générale
  - Adhésions et demandes
  - Bilan d'activités 2020 et perspectives 2021
  - Budget prévisionnel 2021
  - Questions diverses
  
- **Le 27 septembre 2021**
  - Modalités de déroulement des séances de l'Assemblée Générale
  - Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 mars 2021
  - Installation des membres du collège départemental
  - Rapport d'activités 2020
  - Compte de gestion 2020
  - Compte administratif 2020
  - Affectation du résultat 2020
  - Intégration de biens mobiliers du SATED dans l'actif d'Hérault Ingénierie
  - Budget supplémentaire 2021
  - Statuts d'Hérault Ingénierie : modification
  - Commission d'Appel d'Offres : composition
  - Questions diverses

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres : 5 Conseillers départementaux, 2 représentants des communes et 2 représentants des EPCI.

### Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2021, il s'est réuni à trois reprises pour examiner les points inscrits à son ordre du jour et détaillés ci-après :

- **Le 8 mars 2021**
  - Modalités de déroulement des séances du conseil d'administration
  - Approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre 2020
  - Adhésions, demandes et bilan d'activités 2020
  - Budget prévisionnel 2021

- Agence de l'Eau Adour Garonne : demande d'aide 2021
- Agence de l'Eau Rhône Corse Méditerranée : demande d'aide 2021
- Information sur le RGPD
- Questions diverses
  
- **Le 27 septembre 2021**
  - Modalités de déroulement des séances du conseil d'administration
  - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mars 2021
  - Installation des membres du collège départemental
  - Désignation du Président et des Vice-Présidents
  - Agence de l'Eau RCM : convention de mandat entre tiers
  - Ressources Humaines : adhésion au centre de gestion du département de l'Hérault
  - Ressources Humaines : Tableau des emplois
  - Ressources Humaines : convention avec le CDG 34 pour la gestion de la paie
  - Ressources Humaines : contrat révocable au régime d'assurance chômage entre l'URSSAF et Hérault Ingénierie
  - Questions diverses
  
- **Le 13 décembre 2021**
  - Adoption du Procès-Verbal de la séance du CA du 27 septembre 2021
  - Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents
  - Ressources Humaines : organisation du temps de travail
  - Ressources Humaines : règlement du télétravail
  - Ressources Humaines : mise en place du Compte Épargne Temps
  - Ressources Humaines : mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire)
  - Ressources Humaines : tableau des emplois
  - Ressources humaines : Conventions de mise à disposition de personnel
  - RGPD : politique des données à caractère personnel
  - Télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité : convention avec l'État
  - Questions diverses

## Composition du Conseil d'administration

Suite aux élections départementales de juin 2021, les représentants du Conseil d'administration du collège des conseillers départementaux ont été désignés par l'assemblée départementale du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et installés par le conseil d'administration du 27 septembre 2021 :

### Collège départemental

#### **Jean-François SOTO**

Président d'HI / Conseiller départemental  
du canton de Gignac

#### **Pierre BOULDOIRE**

Vice-Président d'HI / Conseiller  
départemental du canton de Frontignan

#### **Marie-Pierre PONS**

Conseillère départementale du canton de  
Saint-Pons-de-Thomières

#### **Séverine SAUR**

Conseillère départementale du canton de  
Cazouls les Béziers

#### **Sylvie PRADELLE**

Conseillère départementale du canton de  
Frontignan

### Suppléants

#### **Kléber MESQUIDA**

Président du Conseil départemental /  
Conseiller départemental du canton de  
Saint-Pons-de-Thomières

#### **Nicole MORERE**

Conseillère départementale du canton de  
Gignac

#### **Gaëlle LEVEQUE**

Conseillère départementale du canton de  
Lodève

#### **Audrey IMBERT**

Conseillère départementale du canton de  
Meze

#### **Jérôme BOISSON**

Conseiller départementale du canton de  
Lunel

### Collège des communes

#### **Frédéric ROIG**

Vice-Président d'HI / Maire  
de Pégaïrolles-de-l'Escalette

#### **Françoise MATHERON**

Maire de Saint-Bauzille-de-  
Montmel

### Suppléants

#### **Jean Pierre BARTHES**

Maire d'Aigues Vives

#### **Jordan DARTIER**

Maire de Vias

### Collège des intercommunalités et autres EPCI

#### **Josian CABROL**

Président de la  
Communauté de  
Communes du Minervois  
au Carroux

#### **Alain CARALP**

Président de la  
Communauté de  
Communes de la  
Domitienne

### Suppléants

#### **Thierry CAZALS**

Président du SIVOM Orb et  
Vernazobre

#### **Alain BARBE**

Président de la  
Communauté de  
Communes du Grand Pic  
Saint Loup

# Ressources humaines

## Le personnel

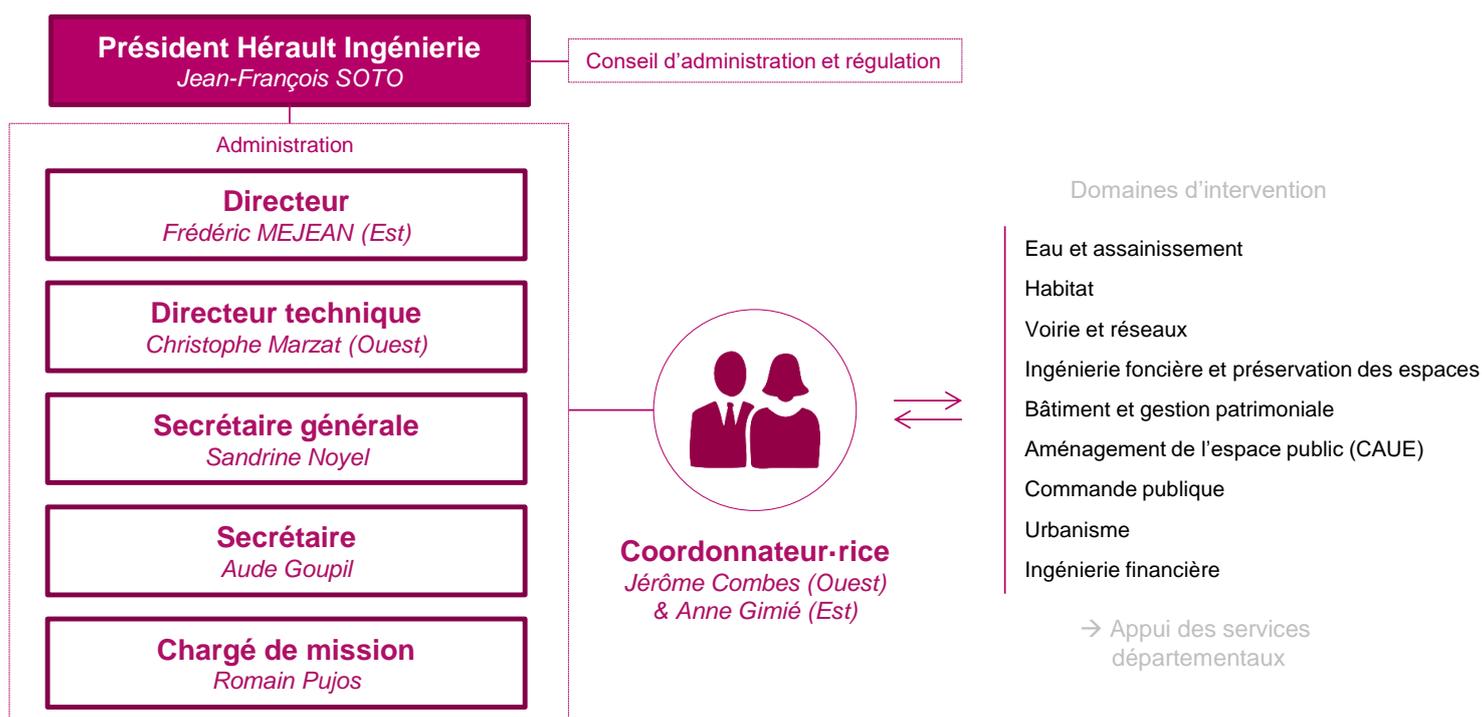
Les moyens humains d'Hérault Ingénierie sont mis à disposition par le Département via une convention de mise à disposition de service. Hérault Ingénierie rembourse au Département le temps passé par les agents qui ont travaillé pour la structure.

Depuis la création en juin 2018, le directeur est mis à disposition via une convention de mise à disposition individuelle pour 60% de son temps. Depuis 2020, un directeur technique et une secrétaire générale sont mis à disposition pour 60 % de leur temps. 2 coordonnateurs exercent à temps plein leurs fonctions de lien avec les adhérents et d'accompagnements des projets. Un chargé de mission communication était en poste jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

En matière de ressources humaines, 2021 a été l'année de construction de la structure administrative et financière permettant le recrutement de personnel directement par Hérault Ingénierie. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a décidé de l'affiliation au Centre de gestion de la Fonction Publique de l'Hérault, a pris les décisions obligatoires quant à la dénomination des postes et leurs statuts, à l'organisation du temps de travail et à la gestion des congés, au régime indemnitaire des agents et à la définition des emplois.

L'« équipe élargie » correspondant à l'ensemble des contributeur·rice·s, environ 100 agents, qui interviennent avec la convention de mise à disposition des services.

## Organigramme fonctionnel

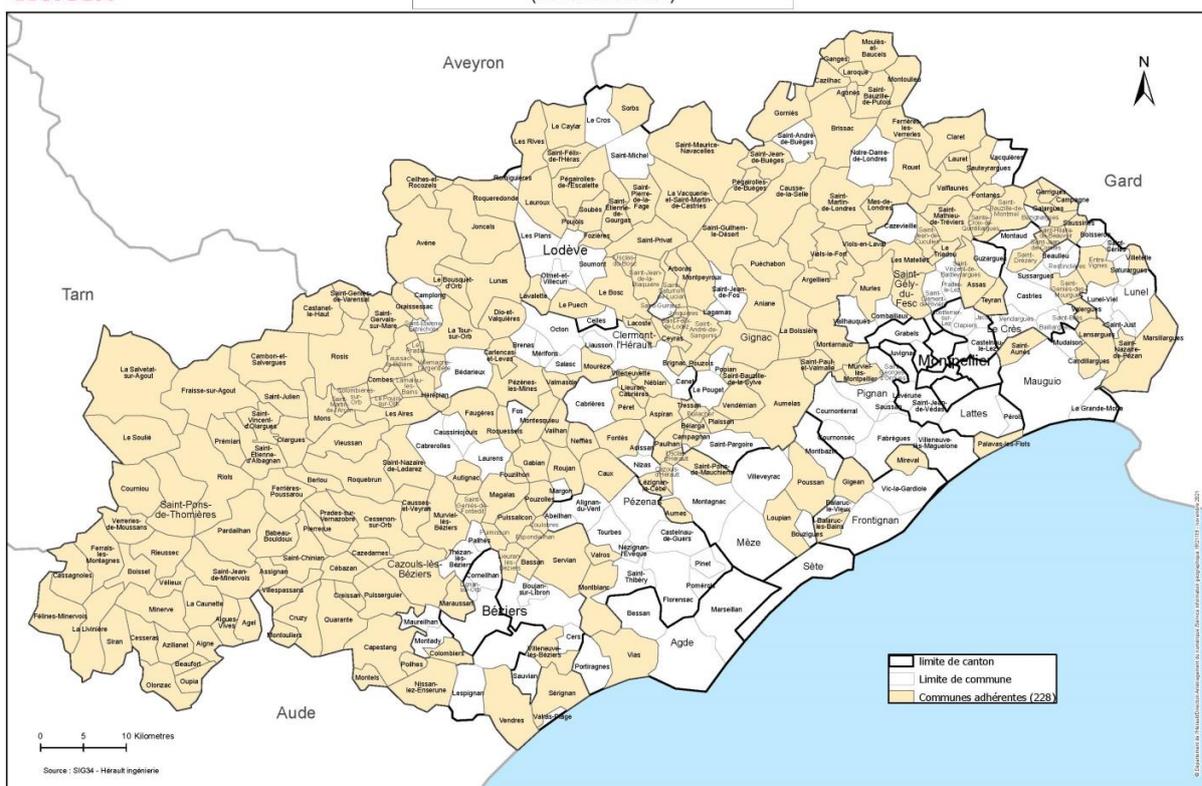


# État des adhésions

226 communes adhérentes



Communes adhérentes à Hérault ingénierie  
(novembre 2021)



## 9 Communautés de communes adhérentes

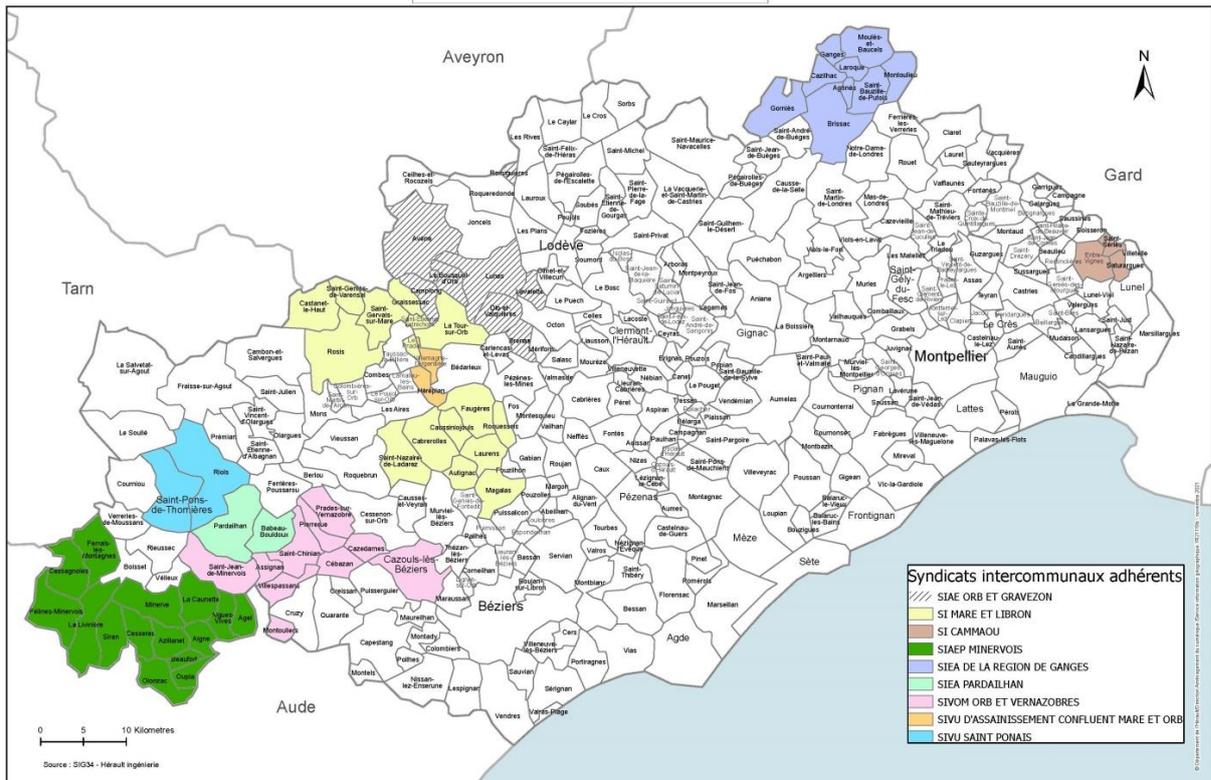


EPCI adhérents à Hérault ingénierie  
(novembre 2021)



## 9 Syndicats Intercommunaux adhérents

Syndicats adhérents à Hérault ingénierie  
(novembre 2021)



# Cotisations

## L'adhésion annuelle

Il est proposé un coût d'adhésion en fonction de la population DGF de la collectivité considérée qui diffère en fonction de la nature de la collectivité et de sa zone.

L'adhésion permet de bénéficier gratuitement d'informations, d'une assistance et des conseils de premier ordre et de prestations à tarifs réduits.

En zone de revitalisation rurale (ZRR), l'adhésion couvre les missions de visite, de bilan 24h et d'audit à réaliser sur les stations de traitement des eaux usées des collectivités adhérentes.

Le Département quant à lui adhère forfaitairement.

		ZRR	hors ZRR
<b>Communes et EPCI</b> <b>(en € par habitant)</b>	Forfait de base	0,20 €	0,30 €
	Forfait de base + Option DUP captage	0,30 €	
	Forfait de base + Option assainissement collectif	0,80 €	
	Forfait de base + Option assainissement collectif + Option DUP captage	1,10 €	
<b>Département</b>	Forfait	50 000 €	

## Les prestations

Pour des interventions plus complexes en supplément de l'adhésion, les collectivités adhérentes payent des prestations qui seront facturées en fonction d'une estimation du temps passé, à partir des coûts journaliers de la typologie d'agent mobilisé.

Le coût journalier est calculé en intégrant la somme des coûts liés aux agents travaillant pour Hérault Ingénierie (bâtiment, véhicule, frais de déplacement, masse salariale des techniciens de l'encadrement, des agents administratifs, formation, matériel, informatique,...) divisé par le nombre de jours de production des agents exécutant directement les missions demandées.

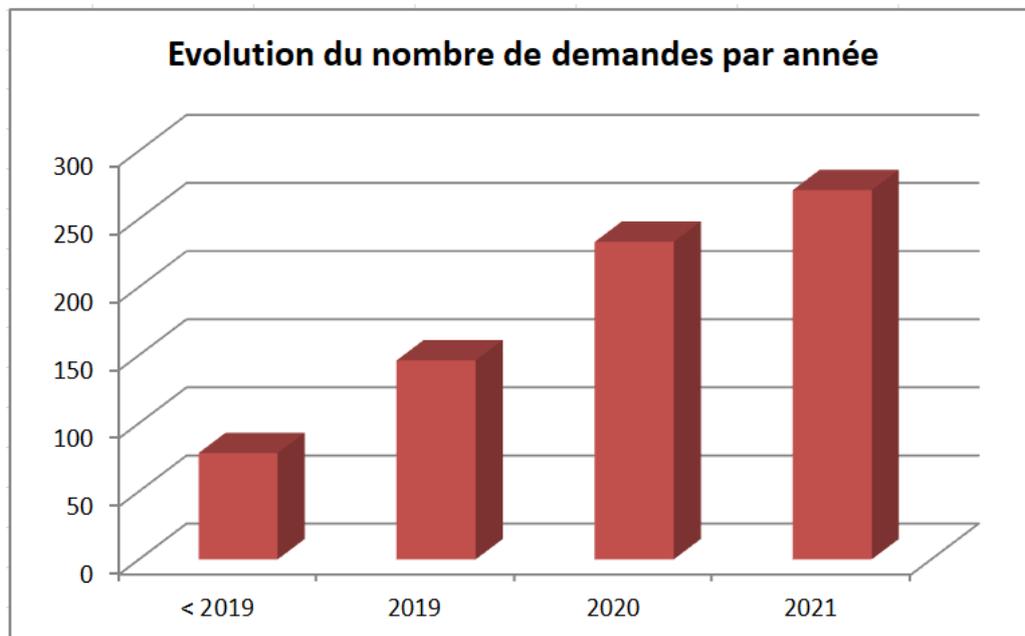
Expert : 630 €, Chef de projet : 500 €, Technicien : 440 €, Agent de maîtrise : 340 €.

Sur ces montants, le département prendra en charge, au titre des solidarités territoriales, entre 30 et 70% du cout des prestations en fonction de chaque territoire et de la nature de la collectivité selon le tableau ci-dessous : plus le territoire est petit et rural et plus le Département participe.

	ZRR	Hors ZRR
Agglomération		20%
Communauté de commune	40%	30%
Commune < 1000 hab	70%	50%
Commune < 5000 hab	50%	30%
Commune > 5000 hab	40%	20%

Pour les réponses aux demandes des collectivités non-adhérentes, l'ATD pourra répondre aux sollicitations et marchés publics en facturant les coûts journaliers des agents.

# Bilan d'activité 2021



## Demandes par domaine d'intervention en 2021

Activité	< 2019	2019	2020	2021
Assainissement	8	32	21	16
Bâtiment	15	22	18	21
Eau Potable	16	28	36	39
Espace Public	11	4	11	12
Espace Sportif	3	4	2	4
Foncier	1	4	23	76
Hydraulique		4	1	4
Hydrogéologie	1	7	9	17
Informatique	3			
Juridique	1	1	1	2
Patrimoine et culture		4	18	15
SATESE			40	20
Urbanisme	1		3	14
Voirie	18	34	41	26
z-Autres		2	9	5
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>146</b>	<b>233</b>	<b>271</b>

## Assistance technique

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, notamment son article 73, le décret d'application du 26 décembre 2007, l'arrêté du 21 octobre 2008, ont fixé le cadre juridique général et attribué aux Départements la compétence d'assistance technique eau auprès des collectivités qui ne bénéficient pas des moyens suffisants dans ce domaine.

En vertu des règles d'éligibilité, les bénéficiaires de ce service sont au premier chef les territoires ruraux, les moins densément peuplés, et les plus démunis en termes de capacité financière pour l'exercice de leurs compétences.

Suite à l'élargissement des thématiques par la loi Notre en Aout 2015, un décret du 14/06/2019 est venu préciser les missions et thématiques pris en charge dans la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la voirie, l'aménagement et l'habitat. Il a également rehaussé les seuils d'éligibilité des EPCI à 40.000 habitants au regard du transfert de compétences de l'eau potable et de l'assainissement à des EPCI d'au moins 15.000 habitants. La loi a été complétée par un dernier décret du 18/06/2020 qui élargit l'assistance technique à la thématique mobilité.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse cofinance 50% des couts de ce service depuis sa création.

## Assainissement

Les missions historiques du SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) en matière de stations d'épuration (visites, bilan 24h, audit), sont renforcées à travers l'assistance à l'autosurveillance, et étendues à de nouvelles missions comme le fonctionnement des réseaux et la problématique du raccordement des effluents non domestiques

## Eau potable

Les missions sont relatives à la protection réglementaire des captages. L'objectif est d'assister les collectivités dans la sécurisation des emprises foncières des captages d'eau potable. Il s'agit d'accompagner les territoires pour l'obtention des autorisations soumises à DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Le Département accompagne ainsi les collectivités pour élaborer les dossiers préparatoires et réglementaires, aider au pilotage de la procédure aboutissant à l'arrêté de DUP, et assister la collectivité pour l'avis de l'hydrogéologue agréé et l'enquête publique.

Depuis sa création en juin 2018, Hérault Ingénierie intervient dans les domaines couverts par l'assistance technique règlementaire départementale pour ce qui concerne le petit cycle de l'eau. Le département lui a en effet confié par convention cette mission d'intérêt public dans le cadre d'une prestation de service et conformément à ses statuts et à l'article L5111-1 du CGCT pour continuer l'action jusque-là exercé par la régie autonome du SATÉD.

Les prestations exercées dans ce cadre sont présentées ci-dessous :

### Déclaration d'Utilité Publique Captages d'eau

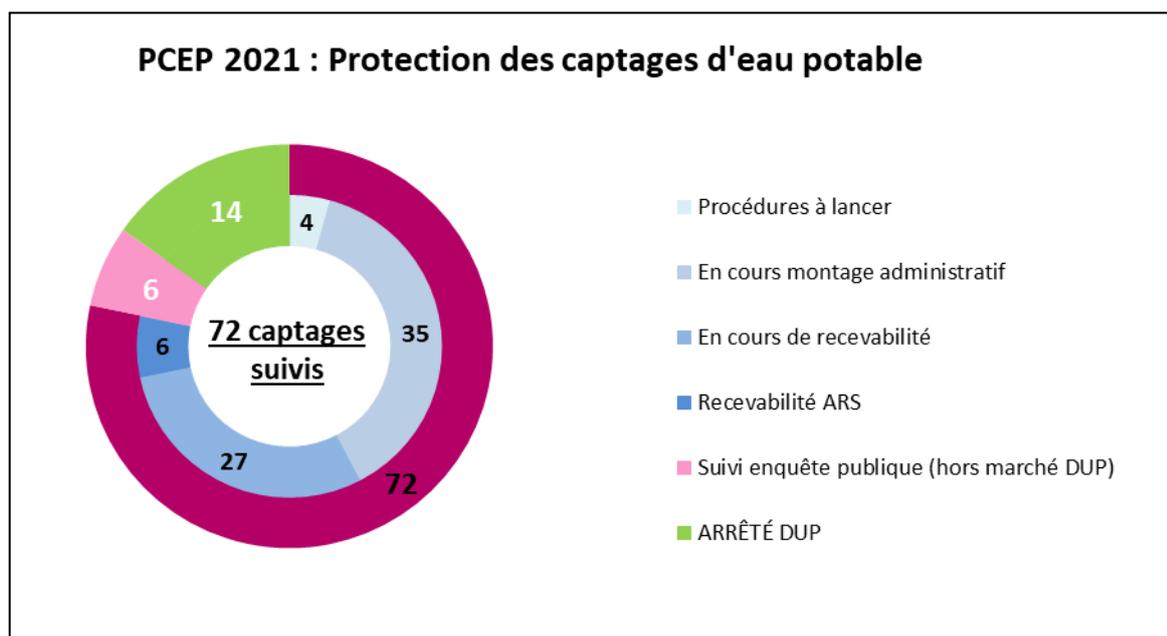
**30** collectivités accompagnées, 22 en 2020

**72** captages en cours de procédures, 70 en 2020

**6** dossiers déclarés recevables par les services de l'Etat, 12 en 2020

**14** arrêtés préfectoraux publiés, 8 en 2020

**8** arrêtés préfectoraux en attentes, 16 en 2020



## Suivi des Station Traitement des Eaux Usées (STEU)

**363** STEU sur 383

**461** visites de STEU

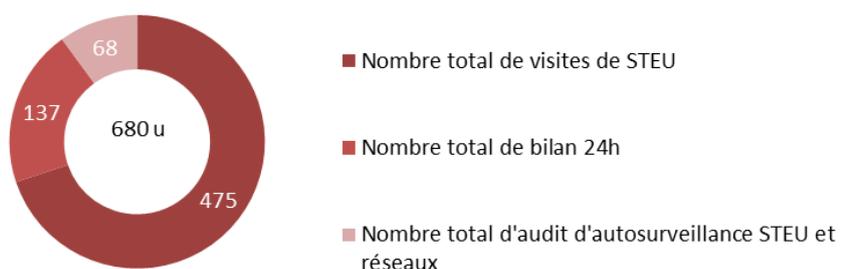
**90** audits d'autosurveillance sur des STEU

**11** audits d'autosurveillance sur des réseaux d'assainissement

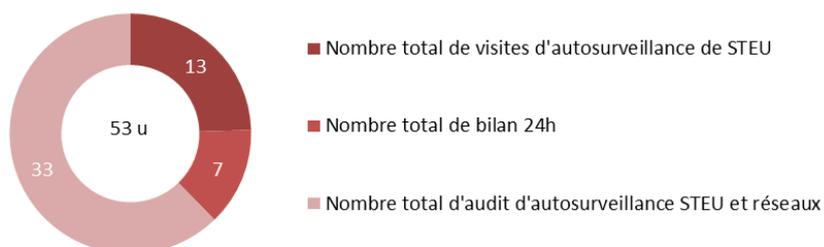
**144** bilans 24h mesures réglementaires

**27** visites milieu naturel

### **SATESE 2021 : nombre de prestations ADHÉRENTS (forfait + devis complémentaire adhésion)**



### **SATESE 2021 : nombre de prestations CONCURRENTIEL (devis)**



# Exemples de prestations

## Commune de CAUSSE DE LA SELLE (canton de Lodève)

### Construction d'une école intercommunale (Maternelle et Élémentaire)

Coût du projet 1,2 M € TTC

#### Phase pré-opérationnelle : Élaboration d'un programme

- Déclinaison des objectifs, définition des grandes fonctions
- Faisabilité technique/ fonctionnelle et urbanistique
- Maîtrise du foncier et choix du processus de réalisation
- Estimation du coût et montage financier

#### Phase opérationnelle : Suivi des travaux

- Mise en place du maître d'œuvre et des autres acteurs
- Suivi des études de conception
- Suivi des consultations des entreprises
- Préparation du chantier
- Suivi des travaux
- Réception / Mise en service
- Suivi du parfait achèvement



# Commune de LE SOULIE

(canton de Saint Pons de Thomières)

## Restauration des planques communales sur la vallée de l'Arn

Elaboration d'un cahier des charges d'étude de diagnostic de 8 planques indiquant les différentes missions de l'architecte:

- Recherche documentaire
- Relevés graphiques
- Bilan d'état sanitaire des ouvrages (planques)
- Proposition de restauration et valorisation
- Estimation des travaux



# Commune de Lieuran Cabrières

(Canton de Méze)

## Aménagement de la place de la Mairie

Coût du projet 161 920 € TTC

### Phase pré-opérationnelle : Elaboration d'un programme

- Etablissement du programme de l'opération
- Estimation du coût et montage financier
- Etablissement des demandes de subventions

### Phase opérationnelle : Suivi des travaux

- Mise en place du maître d'œuvre et des autres acteurs
- Suivi des études de conception
- Suivi des consultations des entreprises
- Préparation du chantier
- Suivi des travaux
- Réception / Mise en service
- Suivi du parfait achèvement



# Commune de Prades sur Vernazobre

(Canton de Saint-Pons-de-Thomières)

## Création d'un bâtiment public communal et d'un espace Associatif

Coût du projet 500 035 € TTC

### Phase pré-opérationnelle : Elaboration d'un programme

- Déclinaison des objectifs, définition des grandes fonctions
- Faisabilité technique/ fonctionnelle et urbanistique
- Maitrise du foncier et choix du processus de réalisation
- Estimation du coût et montage financier
- Etablissement des demandes de subventions

### Phase opérationnelle : Suivi des travaux

- Mise en place du maitre d'œuvre et des autres acteurs
- Suivi des études de conception
- Suivi des consultations des entreprises
- Préparation du chantier
- Suivi des travaux
- Réception / Mise en service
- Suivi du parfait achèvement



# Commune de SAINT GENIES DE FONTEEDIT (canton de Cazouls lès Béziers)

## Construction d'un groupe scolaire

Coût du projet 2,88 M € TTC

### Phase pré-opérationnelle : Elaboration d'un programme

Dès l'élaboration du programme, la municipalité a souhaité la création d'un comité consultatif, composé d'élus communaux, de membres de la communauté éducative, d'agents territoriaux et d'un représentant de l'association des parents d'élèves.

- Déclinaison des objectifs, définition des grandes fonctions
- Faisabilité technique/ fonctionnelle et urbanistique
- Maitrise du foncier et choix du processus de réalisation
- Estimation du coût et montage financier
- Etablissement des demandes de subventions

### Description du projet :

- 7 classes permettant d'accueillir 170 élèves
- Restauration scolaire d'une capacité de 50 élèves par services.
- Une cour de récréation maternelle et une cour de récréation élémentaire
- Un jardin pédagogique
- Prise en compte genre dans l'aménagement
- Une intégration paysagère du projet
- Bâtiment environnemental : démarche BDO Argent.

### Phase opérationnelle :

- Mise en place d'un concours de maîtrise d'œuvre
- Constitution d'un jury de concours
- Sélection du maître d'œuvre : KOMBO Construction
- Suivi des études de conception : en cours, niveau APS



CONCOURS POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE D'UNE ECOLE A SAINT-GENIES DE FONTEDIT



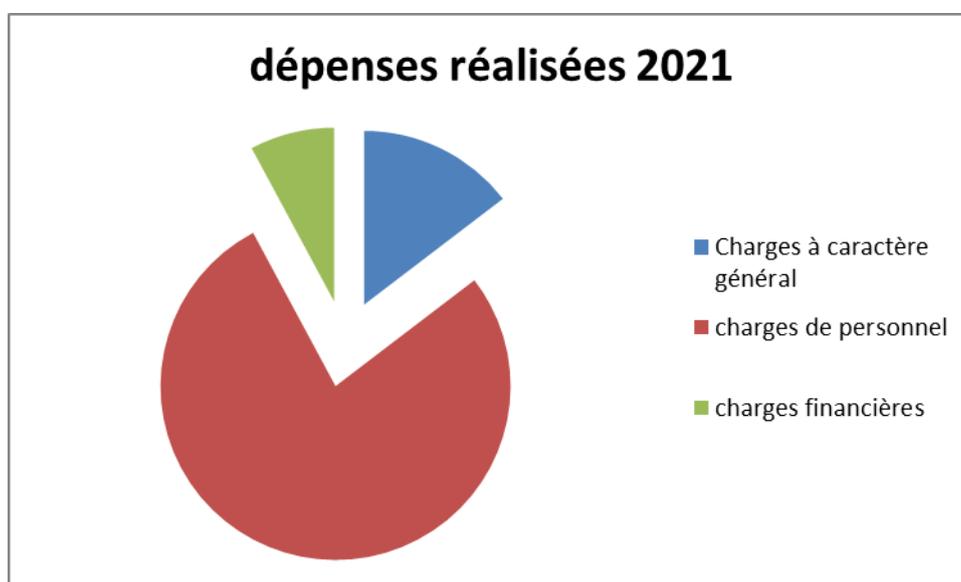
# Bilan financier 2021

## Compte administratif 2021

### Dépenses

Dépenses 2021 votées		
Charges à caractère général	257 311.80 €	15.17 %
charges de personnel	1 310 000 €	77.23 %
charges financières	128 834.90€	7.60 %
	1 696 146.70 €	100,00%

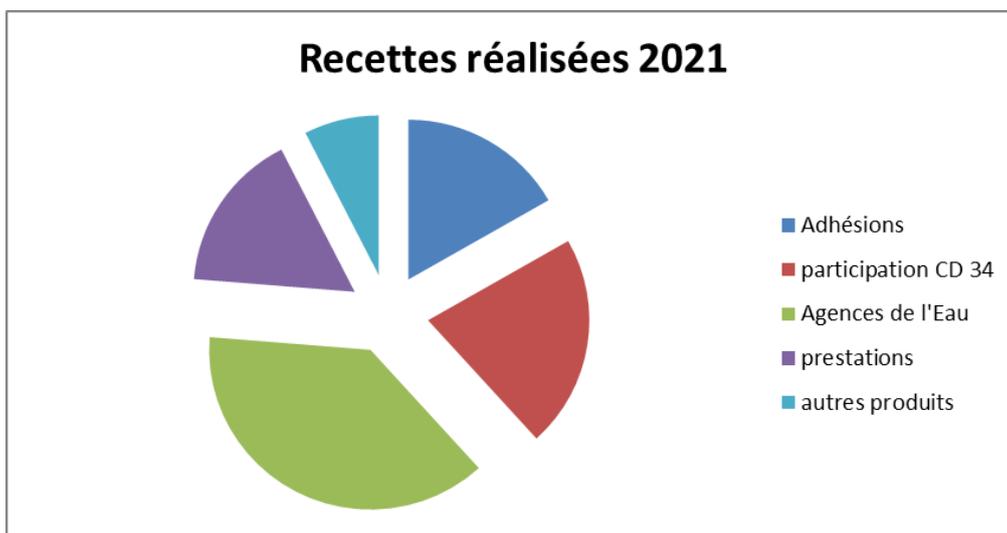
Dépenses réalisées 2021		
Charges à caractère général	238 914.74 €	14.58 %
charges de personnel	1 272 103.91 €	77.61 %
charges financières	128 034.94 €	7.81 %
	1 639 053.59 €	100,00%



## Recettes

Recettes BP 2021 voté		
Adhésions	245 000,00 €	14,44%
participation CD 34	655 000,00 €	38,62%
Agences de l'Eau	445 000,00 €	26,24%
prestations	229 023,00 €	13,50%
autres produits	122 123,70 €	7,20%
	1 696 146,70 €	100,00%

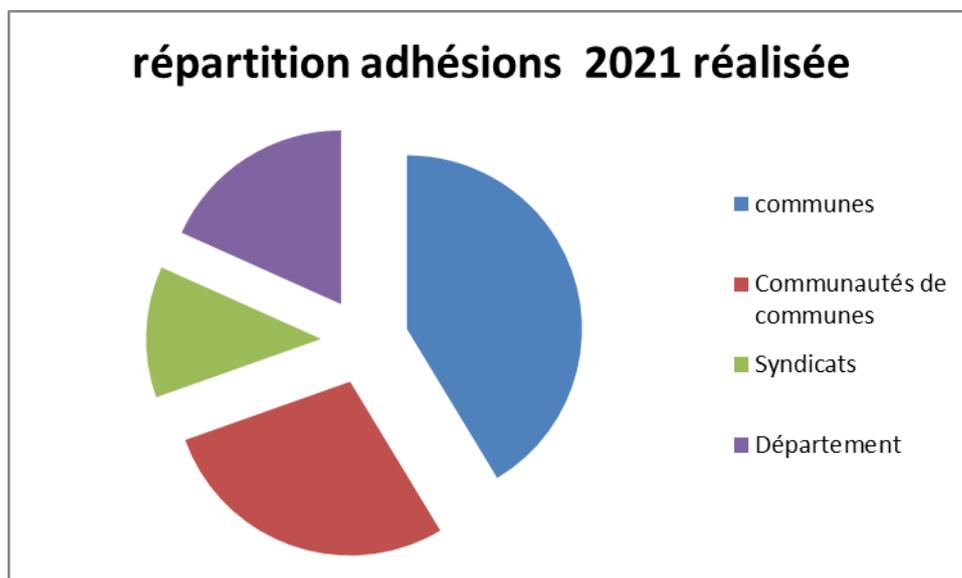
Recettes réalisées 2021		
Adhésions	273 937,76 €	16,74%
participation CD 34	352 123,62 €	21,52%
Agences de l'Eau	621 976,40 €	38,01%
prestations	265 263,80 €	16,21%
autres produits	122 953,42 €	7,51%
	1 636 255,00 €	100,00%



## Détails adhésions

Répartition adhésions 2021 votée		
Communes	101 356,00 €	40.50%
Communautés de communes	69 041,00 €	27.59 %
Syndicats	29 865,00 €	11.93 %
Département	50 000,00 €	19.98 %
	250 262,00 €	100,00%

Répartition adhésions 2021 réalisée		
communes	113 340.26 €	41.30 %
Communautés de communes	77 198.70 €	28.18 %
Syndicats	33 398.80 €	12.19 %
Département	50 000,00 €	18.25 %
	273 937.76 €	100,00%

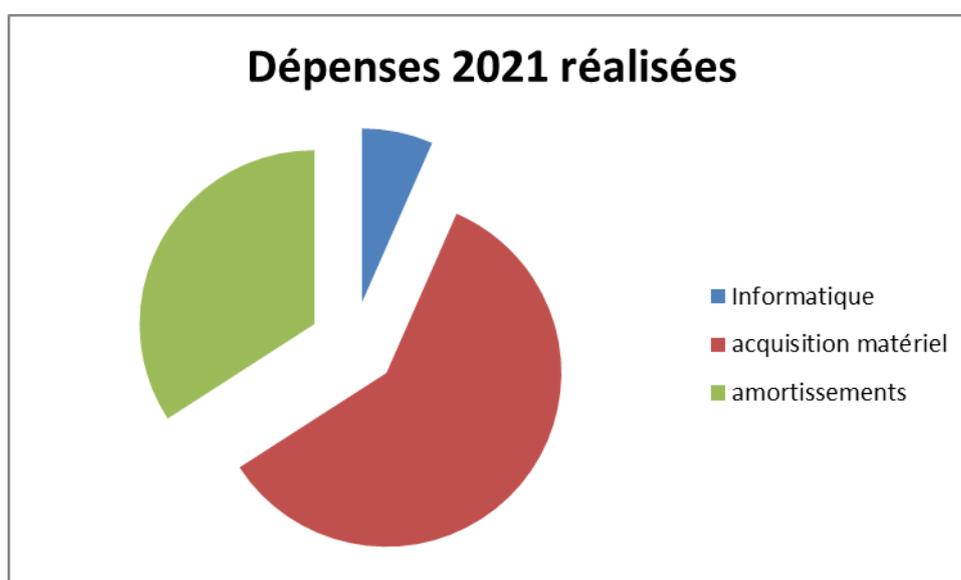


## Investissement

### Dépenses

<b>Dépenses BP 2021 votées</b>	
Informatique	12 000,00 €
acquisition matériel	21 888.16 €
amortissements	14 962.70 €
Autres immobilisations	4 745.22
	<b>53 596.08 €</b>

<b>Dépenses BP 2021 réalisées</b>	
Informatique	2 377.43 €
acquisition matériel	21 469.85 €
amortissements	12 366.16 €
	<b>31 213.44 €</b>



## Recettes

Recettes 2021 votées	
subvention départementale	40 000,00 €
excédent reporté	4 745.22 €
amortissements	8 850.86 €
	<b>53 596.08 €</b>

Recettes 2021 réalisées	
subvention départementale	23 847.28 €
excédent reporté	4 745.22 €
amortissements	8 850.86 €
	<b>37 443.36 €</b>

